

COMMUNE DE WINKEL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 05 septembre 2023**

Sous la présidence de Madame Agnès LORENTZ, Maire

Madame la Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Présents : Mmes MM. : Martine FROEHLI, Fernand BLIND, Adjointes au Maire,
Agnès SCHMITT, Gérard KOLLER, Robert MAERKY, Geoffroy SCHMITT Conseillers Municipaux.

Absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme Josiane SCHMITT à Mme Agnès LORENTZ,

Mme Geneviève DENEUX à M. Fernand BLIND.

Absente non excusée : Mme Sabine RORET

Désignation du secrétaire de séance : M. Robert MAERKY

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2023
- 2 – Décision modificative
- 3 – Location appartement 1^{er} étage gauche
- 4 – Devis HK Terrassement et Rokemann
- 5 – Devis Rokemann parking covoiturage
- 6 – Travaux d'exploitation ONF coupes 2024
- 7 – DON

Divers :

- Avancement dossier mise en retraite Mme Blenner Patricia
- PLUi

Madame la Maire propose aux Conseillers Municipaux de rajouter un point à l'ordre du jour, l'acceptation d'un don.

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2023

Madame la Maire demande s'il y a des observations au sujet du procès-verbal de la dernière séance, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

Délibération N° 2023-24

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
 Vu le budget de la commune de Winkel concernant la dissolution de l'Association Foncière,
 Vu la demande de la Trésorerie afin de rééquilibrer le budget.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recette de fonctionnement 002	+4'577.19 €
Dépense de fonctionnement 67	+1'577.19 €
Dépense de fonctionnement 023	+3'000.00 €
<u>Section de Investissement</u>	
Recette d'investissement 021	+3'000.00 €
Dépense d'investissement 203	+3'000.00 €
Dépense d'investissement 001	-82.08 €
Dépense d'investissement 21	82.08 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE les décisions modificatives.

POINT 3 – LOCATION LOGEMENT 1^{er} ÉTAGE GAUCHE

Délibération N° 2023-25

Vu la candidature de Madame SPACK Marie, concernant la location de l'appartement,
 situé 26 Rue Principale, 1^{er} étage, côté gauche,

Vu la caution solidaire signée le 1^{er} Septembre 2023 par Madame FRITSCH Emmanuelle.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Décide d'attribuer le logement sis 26 Rue Principale, 1^{er} étage, côté gauche,
 à Madame SPACK Marie à compter du 01/09/2023.

Précise qu'un contrat de bail sur six ans ainsi qu'un état des lieux ont été établis.

Fixe le loyer à 435 € par mois sans charges.
 Le loyer sera révisable de plein droit chaque année au 1^{er} septembre de l'année N+1, en se basant sur le dernier indice de référence des loyers de l'INSEE publié et en vigueur à cette date.

Fixe le dépôt de garantie à 435 €, correspondant à un mois de loyer.

POINT 4 – 1 – DEVIS HK TERRASSEMENT**Délibération N° 2023-26**

La Maire présente un devis de l'entreprise HK Terrassement, d'Hindlingen pour le décroutage et la mise en place d'une couche de finition sur le chemin Hinterscheuernweg,

Vu les articles L. 2122-21, L. 3221-2 et L. 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis de l'entreprise HK Terrassement pour un montant total de 4'786.56 € H.T,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le devis de l'entreprise HK Terrassement pour un montant total de 4'786.56 € H.T,

CHARGE Madame la Maire de signer l'acceptation du devis et autorise la Maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout acte relatif au projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2023,
Chapitre 021 - section fonctionnement 615231.

POINT 4 – 2 – DEVIS ROKEMANN**Délibération N° 2023-27**

La Maire présente deux devis de l'entreprise ROKEMANN, de Waldighofen pour le décroutage du chemin dit « Birgmattenweg »,

Vu les articles L. 2122-21, L. 3221-2 et L. 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les devis l'entreprise ROKEMANN pour un montant 7'349,00 € H.T,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le devis de l'entreprise ROKEMANN selon la vétusté du chemin dit « Birgmattenweg » pour un montant 7'349,00 € H.T,

CHARGE Madame la Maire de signer l'acceptation du devis et autorise la Maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout acte relatif au projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2023,
Chapitre 021 - section fonctionnement 615231.

POINT 5 – DEVIS ROKEMANN COVOITURAGE**Délibération N° 2023-28**

La Maire présente un devis de l'entreprise Rokemann Terrassement, de Waldighofen pour l'aménagement et la création d'un parking de covoiturage,

Vu les articles L. 2122-21, L. 3221-2 et L. 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu un devis estimatif de l'entreprise Rokemann Terrassement pour un montant d'environ 18'000,00 € H.T,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le devis estimatif de l'entreprise Rokemann Terrassement pour un montant D'environ 18'000,00 € H.T,

CHARGE Madame la Maire de signer l'acceptation du devis et autorise la Maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout acte relatif au projet.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de 2024, Chapitre 021 - section Investissement 2151.

POINT 6 – TRAVAUX D'EXPLOITATION ONF, PRÉVISION DES COUPES ET ATDO-MOE ANNÉE 2024

Délibération N° 2023-29

TRAVAUX D'EXPLOITATION ET ETAT DE PREVISION DES COUPES

La Maire présente le programme des travaux d'exploitation forestière et l'état de prévision des coupes pour l'année 2023/2024, établi par les services de l'Office National des Forêts.
Les coupes seront proposées pour partie en ventes de bois façonnés et en contrats d'approvisionnements.

Les prévisions concernent les parcelles 12, 20, 24, 4, 9 + chablis. Elles s'élèvent à 3795 m³ de bois, devant rapporter un bilan net prévisionnel estimé à 53'892 €.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Décide d'approuver l'état de prévision des coupes de bois pour l'année 2024 et de les réaliser en fonction de la tendance des marchés.

TRAVAUX D'EXPLOITATION HONORAIRES ATDO - MOE

La Maire présente le Programme de Travaux d'exploitation pour l'année 2024, établi par les services de l'Office National des Forêts.

Les honoraires d'ATDO-MOE : assistance technique à donneur d'ordre des prestations encadrées :

- Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière
- Abattage, façonnage
- Débardage des bois
- Façonnage des stères de chauffage

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Décide d'approuver le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2024 et d'inscrire la somme de 11'385 € H.T dans son budget de fonctionnement pour les honoraires ATDO correspondants.

POINT 7 – ACCEPTATION D'UN DON

Délibération N° 2023-30

L'association de la Gestion de la Batteuse de WINKEL a effectué un don de 3'400,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE à l'unanimité

d'accepter ce don d'un montant total de 3'400,00 €.

POINT 8 – DIVERS**AVANCEMENT DU DOSSIER DE MISE EN RETRAITE DE MADAME BLENNER PATRICIA**

La Maire présente aux conseillers municipaux l'état d'avancement du dossier de mise en retraite pour invalidité de Madame Patricia Blenner.

Le dossier auprès de la CNRACL a été déposé mais les délais peuvent durer entre 6 à 8 mois. Jusqu'à l'acceptation et la prise en charge par la CNRACL nous devons continuer de payer son salaire.

PLUi

La Maire présente au conseillers municipaux les documents reçus concernant l'avancée du dossier PLUi de notre village.

- Le plan du village où sont répertoriées toutes les dents creuses. Point par point nous avons repris chaque parcelle qui fut discutée en réunion au mois de juin avec Monsieur Buchmann et nous avons apporté quelques corrections.
- Le document d'élaboration du PLUi faisant suite à une réunion de présentation du 29 juin 2023. Ce résumé comprend toutes les statistiques faites sur le territoire de l'ancienne CCJA (démographie, habitat, économie, équipements, potentiel de renouvellement urbain).
- Un questionnaire thématique fut transmis à chaque conseiller municipal et une synthèse a été réalisée. Ce questionnaire portait sur la question suivante : « Quel territoire voulons-nous habiter et laisser à nos enfants ».

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame la Maire lève la séance à 22h00.

La Maire : Agnès LORENTZ

Le Secrétaire de Séance : Robert MAERKY

